

LA LETTRE

POLICE

TERRITORIALE

Et sécurité urbaine



Mars 2015



Prochaine revue nationale papier distribuée dans
tous les postes de PM :

Juin 2015.

Le Point

Le Point : Montrouge : les policiers ont perdu la trace du tireur

Publié le 8 Janvier 2015

11 h 15. Le patron du SDPM, syndicat de défense des policiers municipaux, a tenu à réagir après la fusillade qui a eu lieu à Montrouge et dans laquelle une collègue a été tuée : "Nous sommes dans un état d'insécurité telle que les forces de l'ordre ne sont plus en sécurité. On ne peut pas défendre la population sans être armés. Soit on est armés, soit on devrait être retirés de la voie publique. Aujourd'hui, ajoute Cédric Michel, des policiers municipaux qui surveillent des synagogues ne sont pas armés. Ils sont des cibles. Le ministre de l'Intérieur doit nous recevoir d'urgence, car nous ne voulons plus nous faire tirer comme des lapins."

metronews

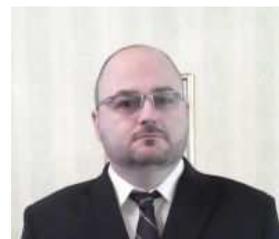
Métronews / Interview : "Il est irresponsable que les policiers municipaux ne soient pas tous armés"

Publié le 8 Janvier 2015



20 000 policiers municipaux travaillent en France.

FAITS DIVERS - Cédric Michel, Président national du Syndicat de Défense des Policiers Municipaux (SDPM), a demandé aux policiers municipaux ce jeudi d'exercer leur droit de retrait après l'attaque survenue ce jeudi à Montrouge (Hauts-de-Seine). Il demande que tous les policiers municipaux soient armés.



Après à la fusillade ce jeudi matin à Montrouge (Hauts-de-Seine), vous avez appelé les policiers non armés à se retirer de la voie publique. Pour quelle raison ?

En tant que président National du Syndicat de Défense des Policiers Municipaux, je leur ai effectivement demandé de faire valoir leur droit de retrait de la voie publique. Nous sommes aujourd'hui en vigilance attentat. Cela veut dire qu'une attaque peut avoir lieu n'importe quand, n'importe où. Les policiers municipaux constituant la première force de sécurité de la voie publique, ils sont les premières cibles potentielles d'éventuels fous ou terroristes. En période "normale", les policiers municipaux constituent la première force de l'ordre sur la voie publique puisque nous sommes 10 000 à exercer simultanément contre 5000 environ pour la gendarmerie et la police nationale. Si mes collègues ne sont pas armés, ils ne peuvent pas assurer leur protection et encore moins celle d'autrui...

? - Sur les 20 000 policiers municipaux en France, combien aujourd'hui sont armés

Environ 45 % ont une arme à feu. Les autres sont équipés soit de bombes lacrymogènes, soit de tonfa (bâton). Par ailleurs, ils sont encore très nombreux à ne pas avoir de gilet pare-balle.



- Une de vos collègues a perdu la vie ce jeudi matin à Montrouge...

Clarissa Jean-Philippe, 25 ans, n'était pas armée et n'avait pas de gilet pare-balle. Son collègue n'a pas pu riposter car il n'était pas armé non plus. Il a eu plus de chance que cette jeune femme... Il est irresponsable que les policiers municipaux ne soient pas tous armés. C'est une revendication que nous avons depuis la mort d'Aurélié Fouquet, 26 ans, en mai 2010. Aujourd'hui, nombreux sont les policiers municipaux qui m'appellent pour me dire qu'ils ont peur pour leur vie. Ce jeudi 8 janvier, s'il n'y a pas de lien opérationnel entre les actes dans les locaux de *Charlie Hebdo* et ceux sur la voie publique à Montrouge, il y a quand même de forts soupçons d'un point de vue idéologique. Ces individus sont liés à un extrémisme religieux qui nous a déclaré la guerre. Maintenant, ça peut frapper n'importe où. Tous les services de renseignement le savent.

? - Que pouvez-vous dire sur le déroulé ce triste événement

Vers 8 heures Clarissa Jean-Philippe était avec son collègue sur le marché. Ils ont été appelés pour un simple accrochage. Alors que les deux policiers municipaux faisaient la régulation, une voiture est arrivée et s'est portée à leur hauteur. Un individu en est sorti et a ouvert le feu en rafale. Clarisse Jean-Philippe a été touchée dans le dos et dans le cou. Un agent communal sur place a été touché à la joue. C'est l'autre policier, très choqué, mais indemne physiquement, qui a donné l'alerte. Il pleurait à la radio, il était effondré. Les secours ont tout tenté pour sauver Clarisse Jean-Philippe, en vain. Elle avait eu son diplôme lundi, elle était célibataire sans enfant.

? - Allez-vous être reçu par le ministère de l'Intérieur

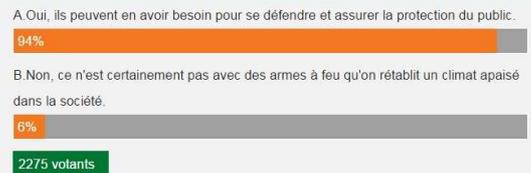
Une réunion est prévue vendredi à 15 heures. Il y sera notamment question des hommages rendus aux policiers tués dans l'attaque perpétrée contre *Charlie Hebdo* et à Clarissa Jean-Philippe. Je ne sais pas s'ils auront lieu en même temps. Nous allons bien sûr évoquer les moyens de protection des policiers municipaux et l'implication de la police municipale dans la lutte contre les événements survenus en France.

Ce jeudi soir, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a déclaré : "La fusillade qui a eu lieu ce matin à Montrouge a également frappé à mort une policière municipale et a grièvement blessé un agent municipal de la ville de Montrouge en charge de la voirie. Aucun élément ne permet à ce stade d'établir un lien entre les deux crimes. Mais la succession de deux drames d'une extrême violence, dirigés contre la liberté de la presse, contre les forces de l'ordre et donc contre l'Etat républicain, doit susciter dans la dignité une condamnation générale et appelle de notre part une réaction d'une extrême fermeté". Deux personnes étaient en garde à vue dans le cadre de cette enquête.



Etes-vous favorable au port d'arme pour les policiers municipaux ?

Etes-vous favorable au port d'arme pour les policiers municipaux ?



copie écran le 12/01/2015 à 09:40 - source : www.metronews.fr



Compte-rendu de réunion au Ministère de l'Intérieur

Publié le 9 Janvier 2015

Le SDPM a été reçu, ce matin, pendant plus d'une heure par le Cabinet du Ministre de l'Intérieur, présidé par M. Pascal HURTAULT. Le rendez-vous initié à l'origine à 15h00, a été déplacé hier soir, pour aujourd'hui à 11h00.

Le Ministre s'est excusé de ne pouvoir assister à l'entretien, en raison des circonstances, mais il a demandé que lui soit effectué un compte-rendu fidèle de l'entretien.

Le Ministre a fait indiquer qu'il soutenait la profession, qui est un acteur essentiel de la sécurité publique.

Néanmoins, le Ministère ne semble pas prendre la mesure de la gravité de la situation et des risques qu'encourent les Policiers Municipaux qui sont désarmés sur la voie publique.

Le Ministère évoque les radios communes avec les forces d'état pour protéger les Policiers Municipaux, qui pourraient se retirer du terrain en cas de danger (sic). Le Ministère semblait indiquer qu'il n'était pas de la compétence des Policiers Municipaux de participer à lutte contre la délinquance (re-sic !??).

Le SDPM a affirmé du contraire et de la nécessité d'armer d'urgence les Policiers Municipaux, de manière généralisée, sous peine de colère massive au sein de la profession, qu'il ne pourrait bien entendu empêcher.

Le SDPM a rappelé que les policiers municipaux sont les premiers intervenants sur la voie publique et qu'ils sont souvent envoyés sur les interventions par les forces d'état.

Dans les prochaines heures, le cabinet du Ministre échangera par email et par téléphone avec le SDPM pour évoquer la mise en place des obsèques de notre camarade, Clarissa Jean-Philippe, notamment. Il a été indiqué, que notre collègue aurait une décoration à titre posthume.

Bien entendu, le Syndicat n'est pas du tout satisfait des positions actuelles du Ministère. Compte-tenu du danger, encore actuel, il demande à tous les

Policiers Municipaux, non armés, notamment en Ile de France, de se retirer de la voie publique en faisant valoir leur droit de retrait.

Nous nous mettons à disposition du Gouvernement pour étudier la participation des forces de police municipale au rétablissement de la sécurité.

Les mesures qui doivent être prises doivent donner tous les moyens aux forces de police, pour se protéger et ainsi protéger leurs concitoyens.

Ouest-France : Policiers municipaux. Le principal syndicat demande des armes



France - 09 Janvier

Le Syndicat de défense des policiers municipaux demande à ses membres non armés de se retirer de la voie publique pour obtenir le droit de porter une arme à feu.



Cette demande intervient au lendemain du meurtre d'une policière municipale jeudi à Montrouge (Hauts-de-Seine).

Le SDPM, qui se présente comme le premier syndicat national professionnel, précise avoir été reçu vendredi par le cabinet du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. **"Le ministère ne semble pas prendre la mesure de la gravité de la situation et des risques qu'encourent les policiers municipaux qui sont désarmés sur la voie publique"**, déplore-t-il dans un communiqué.

Après le meurtre de Montrouge

Selon le président du SDPM, Cédric Michel, moins de la moitié des policiers municipaux portent une arme à feu. **"Le syndicat n'est pas du tout satisfait des positions actuelles du ministère. Compte tenu du danger, encore actuel, il demande à tous les policiers municipaux, non armés, notamment en Ile-de-France, de se retirer de la voie publique en faisant valoir leur droit de retrait"**, poursuit le communiqué.

Amedy Coulibaly, **souçonné d'avoir assassiné une jeune policière municipale jeudi**, a été tué vendredi par les forces de l'ordre après avoir tué quatre clients d'un supermarché casher parisien et pris d'autres clients en otage. Il était lié aux deux suspects de l'attentat contre le journal Charlie Hebdo qui a fait 12 morts mercredi, qui ont été tués vendredi en Seine-et-Marne.

www.ouest-france.fr



Communiqué SDPM : la nation est en deuil

Publié le 8 Janvier 2015



Hier et aujourd'hui, la nation entière a été frappée par la fureur du fanatisme, de l'obscurantisme, par ce qui peut avoir de plus cruel, de plus noir et de plus ignoble dans l'Homme.

Le **Syndicat de défense des policiers municipaux**, l'ensemble des ses cadres et membres, partagent la peine des familles, collègues et amis des de la Policière Municipale et des Policiers Nationaux exécutés lâchement, tombés pour la nation. Le syndicat présente ses condoléances aux familles et amis des journalistes, tombés pour la liberté, tombés parce qu'ils avaient osé dire ce qu'ils pensaient.

Nous savons désormais, et qui peut le nier, que le mal nous a déclaré la guerre.

Mais, la France est un pays de Liberté, et doit le rester.

Parce qu'il n'y a pas de liberté dans la terreur, parce qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité, le SDPM appelle le Gouvernement et l'ensemble des décideurs, maires compris, à prendre l'ensemble des mesures nécessaires et les plus efficaces qu'ils soient afin de rétablir un climat de paix et de sérénité.

Il n'est plus temps de tergiverser sur l'armement systématique de la Police Municipale, première force de sécurité sur la voie publique, le temps du dogmatisme est désormais révolu. Il laisse place à la réalité.

Nous demandons donc au Ministre de prendre des mesures d'urgence pour protéger les Policiers Municipaux et à défaut enjoindre aux Maires de retirer de la voie publique les Policiers Municipaux non armés. Le SDPM appelle tous les Policiers Municipaux, non armés, à se retirer de la voie publique.

Le SDPM sera à cet effet, reçu par le Ministère le 09 janvier 2015.

Les forces de police et d'armées doivent traquer, en tous lieux, les auteurs de ces crimes abominables ; ils doivent être punis avec une sévérité qui n'aura d'égal que la cruauté qui nous a frappés.



Communiqué : rien de neuf pour les policiers municipaux malgré la désinformation

Publié le 26 Janvier 2015

Suite à la réunion de l'Association des Maires de France (AMF) qui s'est déroulée au Ministère de l'Intérieur, le Syndicat de Défense des Policiers Municipaux s'avère totalement insatisfait des prétendues "annonces" qui ont été effectuées.

En premier lieu, nous pouvons relever que cette réunion n'a rien apporté de concret que nous ne savions déjà. Ceux qui prétendent que les services de police municipale seront renforcés, pratiquent la désinformation qu'il est de notre devoir de dénoncer.

Les Maires resteront libres de ne pas armer les policiers municipaux et sont confortés dans cette position par l'AMF, représentée tant par M. BAROIN que par M. ESTROSI.

La participation de l'Etat dans le financement des gilets pare-balles est un dispositif déjà existant. C'est une annonce que l'on nous avait déjà faite en 2010, après l'assassinat d'Aurélien FOUQUET.

La réalité se pose dans les questions suivantes :

- Comment un policier municipal peut-il protéger la vie des administrés, s'il ne peut protéger sa propre vie ?

En réalité, ce n'est ni une question d'idéologie, ni une question de finance qui posent problème à certains maires. La question qu'ils se posent, c'est l'impact politique que pourrait avoir l'armement d'un service de police municipale.

- La vie d'un policier municipal vaut-elle moins chère que le fauteuil politique d'un maire ?

Nous invitons l'ensemble des syndicats professionnels à suivre la même voie que le SDPM, et à réfléchir aux prochaines actions nationales à entreprendre.

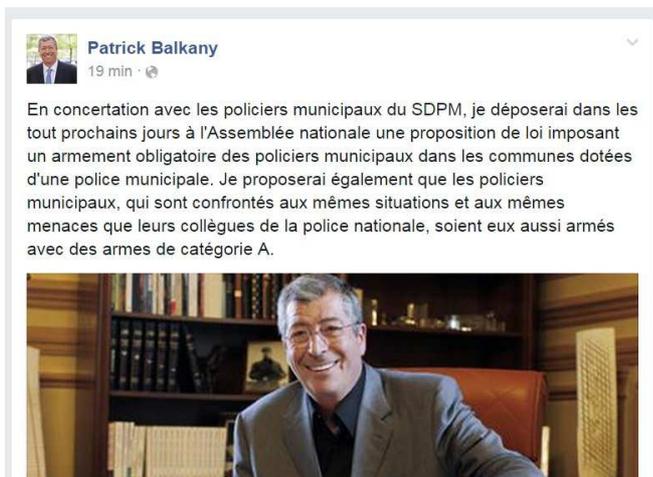
Plus que jamais, il est nécessaire que chaque policier municipal se mobilise pour défendre ses droits. Les épouses, maris et amis de policiers doivent écrire à leur député, sénateur ou maire, afin de dénoncer ce scandale qui est d'exposer en toute connaissance de cause, les agents au danger ([voir ici](#)).

Nous invitons les policiers municipaux en situation de droit de retrait à persister dans leur démarche.



Communiqué : Patrick BALKANY dépose la proposition de Loi sur l'armement généralisé à la demande du SDPM

Publié le 29 Janvier 2015



Nicolas SARKOZY a reçu le SDPM

Publié le 23 Janvier 2015

Le SDPM a été reçu le 22 janvier dernier au siège de l'UMP par M. Nicolas SARKOZY, M. Brice HORTEFEUX, M. Frédéric PECHENARD, M. Michel GAUDIN et M. Bruno BESCHIZZA.



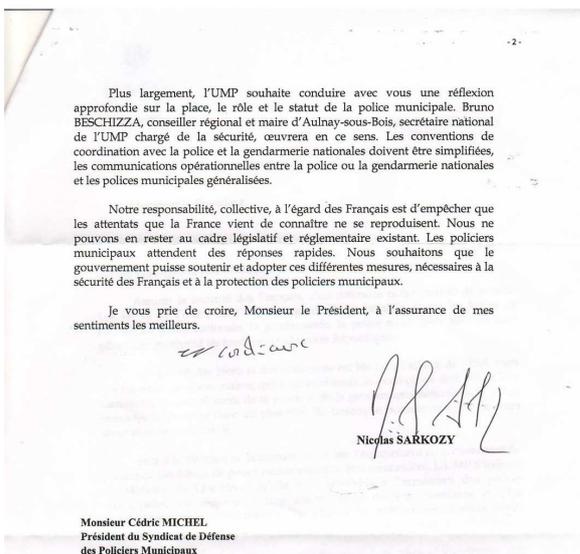
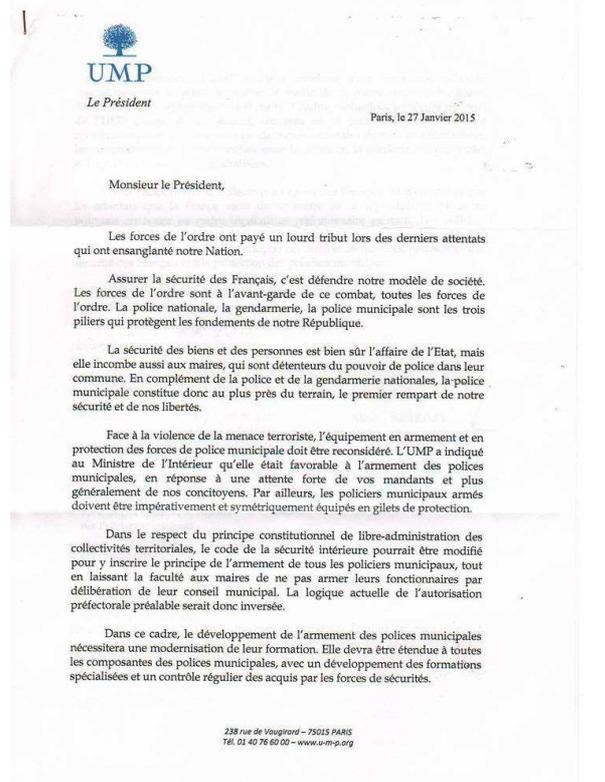
Nicolas SARKOZY a déclaré être favorable à l'armement des policiers municipaux. Néanmoins, cette position ne semble pas faire l'unanimité au sein de son mouvement.

Ainsi, nous avons débattu de la prétendue inconstitutionnalité de l'armement généralisé. Le SDPM affirme, à la lecture de l'article 72 de la Constitution et des textes en vigueur, que si les Maires sont libres d'administrer les communes, ils doivent se plier à la Loi, Loi qui prévoit qu'ils sont à la fois responsables de la sécurité sur leur commune et responsables de la sécurité de leurs personnels.

Il nous a été exposé que des Maires pourraient vouloir supprimer leur service de police municipale si on leur imposait l'armement obligatoire. Ce dont nous réfutons, car cela constituerait une catastrophe pour la sécurité de leur commune ; ils en seraient alors comptables devant leurs électeurs.

Nous nous sommes appuyés à cet effet sur des exemples précis, où des Maires ont choisi de désarmer leur police municipale : Par exemple, à Colombes (92) l'ex-Maire Philippe SARRE (PS) a désarmé sa police municipale, l'insécurité a explosé, des fusillades ont eu lieu près d'un an après cette prise de décision...il a été balayé aux dernières municipales.

Nous sommes revenus sur le droit de retrait et les manoeuvres de communication de l'AMF et de certains de ses représentants.



Bruno BESCHIZZA a proposé l'armement généralisé des services de police municipale et à titre dérogatoire dûment motivé, le non armement, et dans ce cas les maires en assumeraient les conséquences.

Nicolas SARKOZY a déclaré qu'il nous écrirait prochainement, faisant le bilan de cette rencontre, et nous espérons qu'il affichera une position ferme de son parti à l'égard des Policiers Municipaux.

RETROUVEZ TOUS LES NOMBREUX AUTRES ARTICLES SUR LE SUJET SUR NOTRE SITE INTERNET



WWW.SDPM.NET

POLEMIQUE A BEZIERS

L'Express - SDPM : À Béziers, l'arme considérée comme "le meilleur ami" du policier municipal

Publié le 11 Février 2015

L'EXPRESS

Le maire de la commune, Robert Ménard, soutient la publicité présentant un pistolet comme le "nouvel ami" des policiers biterrois. Son avis est partagé par le principal syndicat de policiers municipaux.



La police municipale, qui patrouille désormais 24h/24 et 7j/7, s'est dotée d'armes létales depuis le 1er février dernier à Béziers.

Une affiche "juste à propos". Robert Ménard, maire apparenté Front national de Béziers (Hérault), se félicite d'une "campagne qui se voulait efficace, et semble l'avoir été". Tandis que la police municipale biterroise s'est dotée, le 1er février dernier, d'armes létales, et patrouille désormais 24h/24 et 7j/7, la communication autour de cette réforme a suscité une vive polémique sur les réseaux sociaux.

Les publicités, visant à vanter la mesure, présentent effectivement un Beretta 92 (probablement le modèle F), floqué sur sa crosse du logo de la police municipale et accompagné de la phrase suivante, en lettres capitales: "Désormais la police municipale a un nouvel ami". "Un meilleur ami, même!", renchérit auprès de L'Express le **Président du Syndicat de Défense des Policiers Municipaux (SDPM)**.

"Une affiche percutante pour un message clair et efficace"

"Cette publicité ne me gêne pas du tout, bien au contraire, je l'encourage", ajoute-t-il ainsi, rappelant que le SDPM, premier syndicat national de la profession, est "à l'origine d'une proposition de loi, déjà signée par une vingtaine de députés, allant dans le sens de l'armement de la police municipale." Joint par L'Express, Robert Ménard concède toutefois de son côté une affiche "pas institutionnelle". Mais "appropriée".

"Surtout à l'heure où notre Premier ministre est accueilli par des tirs de kalachnikov lors de ses déplacements", justifie-t-il ainsi. "Nous avons choisi quelque chose de percutant pour que le message soit clair et efficace: Béziers dispose désormais d'une 'vraie' police, armée tout le temps." Avant de détailler l'objectif triple de cette campagne: "rappeler qu'en France c'est la loi qui est la règle, signaler aux délinquants que les règles du jeu vont changer, et montrer aux biterrois que nous sommes à leurs côtés."

Un avis que ne semble pas partager Olivier Dartigolles, porte parole du PCF, selon qui "Robert Ménard flingue la République" avec des affiches jugées "illégales au regard des textes en vigueur qui encadrent strictement la publicité pour les armes à feu." Quand d'autres y voient une "dérive", ou simplement "le bon goût qui caractérise" l'édile.

www.lexpress.fr



RMC/BFMTV : Béziers: êtes-vous choqués par l'affiche de la police ?

Publié le 12 Février 2015

Béziers : aux amis de la bien-pensance et du consensuel mou...les chiffres parlent d'eux-mêmes...

A Béziers, la police a un nouvel ami... une arme à feu. L'affiche ne fait pas l'unanimité, notamment sur les réseaux sociaux où elle suscite moqueries et ironie. Et vous, êtes-vous choqués?

Oui 24 % Non 76 % 2703 VOTES

Impression écran du 12/02/2015 à 11h40

Courrier picard

SÉCURITÉ La ville de Compiègne veut doter ses policiers d'une arme létale



Nicolas KONIECZNY délégué du SDPM à Compiègne.

Le préfet doit encore valider la demande faite par la mairie.

La ville de Compiègne pourrait bientôt rejoindre la liste des communes (principalement au sud du département) qui ont fait le choix d'équiper leurs policiers municipaux d'une arme à feu. Il y a quelques mois, la commune avait déposé une demande d'autorisation auprès du préfet pour doter ses 28 agents d'un pistolet à impulsion électrique (shocker), de type taser. Une arme non létale.

« Depuis, il y a eu les attentats de janvier, et les syndicats sont montés au créneau », explique Éric Verrier, adjoint à la sécurité. « On y réfléchissait depuis un moment. Les temps ont changé. Les interventions sont de plus en plus compliquées », continue l' élu. Il y a quelques jours, la mairie a donc changé sa demande au préfet. Elle sollicite désormais une autorisation pour des armes à feu. « Beaucoup de nos policiers sont d'anciens policiers nationaux, gendarmes, ou étaient auparavant dans des polices municipales déjà armées. Ils sont donc parfaitement habitués aux armes », note Éric Verrier.

Selon la loi, la commune doit toutefois adresser au préfet une demande « motivée », précisant la nature des interventions de ses policiers, et les circonstances dans lesquelles celles-ci se déroulent.

La plupart des polices municipales armées sont dotées de revolvers calibre Spécial 38 manurhin, coûtant environ 800 euros. Les formations obligatoires sont le poste le plus onéreux. La commune de Compiègne estime ainsi entre 40 et 50 000 euros le coût de l'équipement et des formations pour la première année. « **Nous sommes très satisfaits d'avoir été entendus. Désormais un simple tapage ou contrôle routier peut dérapier** », explique Nicolas Konieczny le délégué du **SDPM**, syndicat qui avait formulé cette exigence. L'Oise compte une quarantaine de polices municipales, dont une vingtaine équipée d'une arme mortelle. Interrogé par le Courrier picard, Éric de Valroger, conseiller départemental sortant de Compiègne, demande pour sa part un soutien de la collectivité aux maires qui voudraient s'équiper sur le budget de l'aide aux communes.

P.M.

Publié le 07 février 2015 - Le Courrier Picard

PARTENAIRES

FROHMAN uniformes

www.frohman.fr



06.19.21.47.84

5 bis allée des tilleuls - Parc Aravis
57130 JOUY AUX ARCHES
Tél 03 87 38 30 77
Fax 03 87 52 25 95

Didier BOUTHORS

didier-frohman.unif@orange.fr

Orpheopolis



mutuelle
moat



LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | SAMEDI 7 FÉVRIER 2015 | 3

HAUTE-SAVOIE Syndicat

« Une forme d'hypocrisie chez certains maires »

Michel Séguy est le référent national des délégués du syndicat de défense des policiers municipaux, lui-même délégué de la Haute-Savoie. Il a bien voulu répondre à nos questions.

→ **Vous sentez-vous en sécurité dans l'exercice de vos fonctions ?**
« De moins en moins. Bien sûr, il existe une violence quotidienne inhérente à notre métier, à laquelle nous avons toujours été confrontés. Mais dans le contexte actuel marqué par la menace terroriste, il est indispensable qu'on nous donne les moyens de nous protéger, et l'armement légal en fait partie. »

→ **Pour vous, un policier municipal doit-il être armé ?**
« Avec les risques actuels, il faut obligatoirement armer toutes les polices municipales. Dans le bassin annécien, c'est le cas dans plusieurs communes telles que Seynod, Metz-Tessy ou encore Annecy-le-Vieux. Mais, par exemple, les agents d'Annecy ne le sont pas. Aujourd'hui, le pouvoir d'armer ou non les policiers municipaux est entre les mains du seul maire. Nous aimerions changer ça, d'autant plus qu'il y a une forme d'hypocrisie chez certains d'entre eux : ils nous demandent de nous exposer aux risques pour protéger la population, tout en nous refusant le droit de porter l'arme à feu, qui est le moyen de protection le plus efficace. »

→ **Avez-vous effectué des démarches en ce sens ?**
« Nous sommes en contact régulier avec toutes les instances, nous avons par exemple un rendez-vous prévu avec Jean-Luc Rigaut, le maire d'Annecy. Même si la préfecture a lancé un appel aux maires concernant nos ordres de mission, il n'y a pas eu de mesures significatives récemment. Au-delà de l'armement, on demande à être moins exposé aux risques. Nous faire patrouiller devant des synagogues sans le matériel adéquat, c'est irresponsable. De même, l'idéal serait de n'effectuer que des patrouilles mobiles, et toujours à plusieurs, pour limiter le danger. Mais il faudra quand même s'occuper de la question de l'armement, même si nous sommes conscients que cela peut prendre du temps, de la formation et des autorisations. »

Propos recueillis par Louis-Vianney SIMONIN



UTILISER NOTRE SITE INTERNET



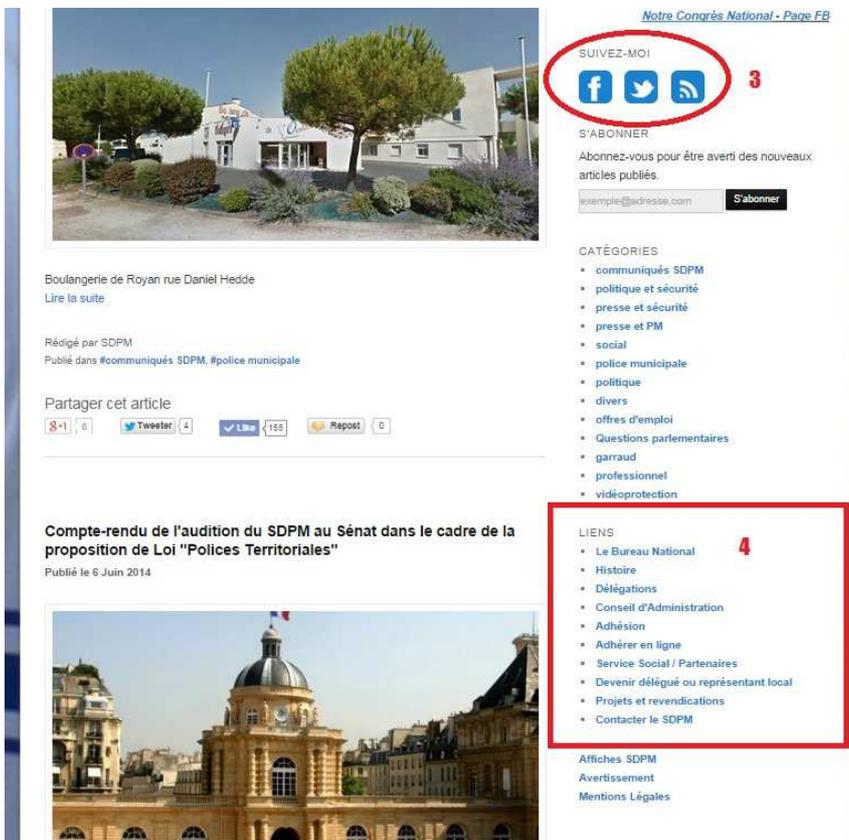
WWW.SDPM.NET



1 Pour contacter le SDPM choisir la touche « **CONTACTER LE SDPM** » (et non contact qui renvoie vers le webmestre)

2 Pour adhérer en ligne choisir la touche « **ADHERER EN LIGNE** »

Pour demander une assistance juridique, un renseignement, munissez vous de votre N° d'adhérent, appuyez simplement sur la touche 1 (contacter le SDPM) et ensuite demande juridique. Insérez vos coordonnées et nous vous rappelons.



3 Cliquez sur nos réseaux sociaux

4 Les liens vers le bureau, les délégués etc...



SDPM

SYNDICAT DE DÉDEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

WWW.SDPM.NET

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal Ville

Tél Fixe Tél mobile courriel

Grade fonction

Date d'entrée en fonction

Commune d'emploi Code Postal

Par la Présente adhère au SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPaux (SDPM)

J'ai réglé ma cotisation via Paypal en 3 mensualités

J'ai choisi le renouvellement automatique de l'adhésion

Date
Je certifie l'authenticité des renseignements indiqués ci-dessus. *signature*

TARIFS:

Anciens, sympathisants, catégorie C :
60 euros

Chefs de service
75 euros

Directeurs cadres A :
90 euros

Important :

Les chèques sont à adresser à la Trésorerie du SDPM, à l'ordre du SDPM :
Jean-Pierre PAUZIES, Trésorier adjoint
2, chemin Saint Alaury – Vers – 81190 SAINTE GEMME

Toute demande de renseignement sur l'adhésion : adhésion@sd-pm.org

Affaire de Monteux : le Conseil d'Etat tranche, le SDPM gagne

Publié le 29 Septembre 2014



Une victoire devant la juridiction suprême, le Conseil d'Etat concernant le jeune policier stagiaire Kader, licencié à répétition par sa commune Monteux, depuis 2009.

La CAA de Marseille, nous donnait en décembre 2012, entièrement raison tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, la Cour d'Appel estimait que le SDPM et Kader n'avaient pas bénéficié de la procédure contradictoire devant le Tribunal administratif, et sur le fond que les faits reprochés n'étaient pas établis, entres autres arguments.

La commune déposait donc un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat contre cet arrêt.

Près de 2 ans après, le Conseil d'Etat a retenu l'affaire et a statué. Tous les arguments développés par le SDPM et retenus par la Cour Administrative d'Appel, ont été validés par le Conseil d'Etat.

La commune a été rejetée en tout point.

L'arrêt de la CAA de Marseille devient totalement définitif et l'ensemble des contentieux encore en cours avec cette commune concernant Kader, devraient logiquement s'aligner.

La décision d'appel acquiert l'autorité de la force jugée : les griefs orientés contre Kader, ayant motivé la décision, ne sont pas établis.

L'efficacité du service juridique du SDPM !



JUSTICE EXPRESS

MONTEUX

Affaire Bouzebboudja : le conseil d'État rejette le pourvoi de la mairie

→ Dernier épisode en date de l'affaire qui oppose Kader Bouzebboudja, policier municipal stagiaire à la mairie de Monteux. L'homme se bat depuis 2009 pour être titularisé, ce que refuse le maire de Monteux, Christian Gros, s'appuyant sur un avis de CAP commission administrative paritaire, au motif que l'agent qui était alors stagiaire, n'avait pas l'aptitude professionnelle pour exercer cette fonction. Depuis c'est une bataille judiciaire qui s'est engagée.

Lundi 22 septembre 2014, le secrétariat du contentieux du Conseil d'État a rejeté le pourvoi présenté par la commune demandant l'annulation d'un arrêt de la cour administrative de Marseille qui enjoignait la mairie à réintégrer le policier pour la fin de son stage et de prendre une nouvelle décision pour sa carrière.

CAGNES SUR MER

Cagnes-Sur-Mer / Louis Nègre : le SDPM réagit à l'emploi des ASVP

Publié le 6 Février 2014



Le SDPM tient à réagir à l'article du 3 février 2014, relatif à la sécurité à Cagnes sur Mer, dirigée par M. L. Nègre intitulé <<"Municipales à Cagnes: Louis Nègre (UMP) "déteste les voyous et l'incivisme">> .

Dans cet article, M. Nègre s'exprime sur les ASVP : **" Les ASVP ? « C'est une police de surveillance du stationnement. Son but, c'est pas faire de la quantité mais de la qualité. Je ne leur dis pas : faites un max de PV, mais faites en sorte que ma ville soit propre. » "**

Or, cela fait plusieurs années que le syndicat rappelle à Monsieur NEGRE, que ses ASVP ne sont pas cantonnés, comme la Loi lui oblige, à exercer seulement de la police du stationnement.

En effet, lors des plans "anti-hold-up" à l'occasion des fêtes de fin d'années, les ASVP participent à cette opération aux côtés des Policiers Municipaux, ce qui est parfaitement prohibé par la Loi et la Jurisprudence. Les ASVP ne peuvent effectuer que du stationnement, ou quelques tâches administratives, mais sont exclus de toute tâche de sécurisation. Pourtant, dans ses réponses la mairie semble contredire la Loi, alors que le maire connaît parfaitement la réglementation puisque il vient de l'indiquer.

Nous notons que la mairie balaye d'un revers de main nos avis et avertissements.

Nous avons lancé un avis cette année à la Préfecture, si la situation se reproduit l'année prochaine cela sera une procédure judiciaire.

ASVP : le Préfet va rappeler la réglementation au Maire de Cagnes Sur Mer (06)

Publié le 8 Avril 2014

Suite à notre article du 13 février 2014 (bas de page) relayé par Nice Matin, par lequel il était expliqué que nous avons rappelé à plusieurs reprises la réglementation des ASVP auprès de la commune de Cagnes Sur Mer (06), la mairie nous a encore répondu qu'elle rejetait notre argumentation. Ceci est assez fantastique malgré la Loi et la Jurisprudence qui sont claires à ce sujet. Le Préfet a donc été saisi et va rappeler la réglementation au Maire. Si la situation persiste malgré l'avis du syndicat et des autorités, la Mairie devra affronter une procédure du syndicat.



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 20 MARS 2014

Préfecture des Alpes-Maritimes
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 Bureaux des Affaires Juridiques et de la Législation
 Section Fonction Publique Territoriale
 Affaire suivie par : Ph. Mariani
 Tél : 04 93 72 29 37
 E-mail : philippe.mariani@alpes-maritimes.gouv.fr
 C.P. : 06100 NICE Cedex 3
 Mairie ASVP : 06100 Cagnes-sur-Mer (06) - 04 93 72 29 37
 Mairie ASVP : 06100 Cagnes-sur-Mer (06) - 04 93 72 29 37

Monsieur le Président,

Pai bien reçu votre message électronique du 17 décembre 2013 par lequel vous me faites part d'illégalités observées au sein de la police municipale de la commune de Cagnes-sur-Mer.

Vous m'indiquez que, malgré des courriers, la mairie de Cagnes-sur-Mer utiliserait les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) comme auxiliaires de police municipale dans le cadre d'un plan anti « hold up ».

Il est vrai que, selon la réglementation en vigueur, les ASVP ont des compétences strictement définies, moins larges que celles des policiers municipaux.

Je me rapproche du maire de la commune de Cagnes-sur-Mer et ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Mariani
 Préfet des Alpes-Maritimes

Johan-Eric WINCKLER
 Président National du Syndicat de Défense des Policiers Municipaux

Monsieur Cédric Michel
 Président National du Syndicat de Défense des Policiers Municipaux



Bureau de Grenoble - 06100 NICE CEDEX 3
 http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr

nice-matin

Police municipale : les patrouilles mixtes illégales ?

Le Syndicat de Défense la Police Municipale, revient à la charge sur les missions des ASVP à Cagnes. Une attaque « exagérée » et hors de propos selon la mairie

Pour Cédric Michel, président du Syndicat de Défense des Policiers Municipaux (SDPM), « A Cagnes-sur-Mer, les ASVP n'ont pas à participer, lors des plans anti hold-up pendant les fêtes de fin d'années, à des patrouilles aux côtés de policiers municipaux ».

Explicite. A l'heure de Noël, les forces de l'ordre – police nationale, commune gendarmerie (en zone gendarmerie) et souvent police municipale – renforcent leurs patrouilles en ville, dans les quartiers commerçants, pour décourager les braqueurs. Il arrive qu'un policier municipal fasse équipe avec un ASVP. Mais les Agents de Sécurité de Voie Publique « ne peuvent effectuer que du stationnement, ou quelques tâches administratives, mais sont exclus de toute mission de sécurisation » selon Cédric Michel.



Les ASVP (pour agent de surveillance de la voie publique) peuvent-ils participer à des missions de sécurisation pendant des plans anti hold-up ? (Photo archives Philippe Lambert.)

« Surveillance et pas sécurisation »

Selon Cédric Michel, l'explication est simple : « Les policiers municipaux suivent une formation initiale, puis continue et une formation au maniement des armes. Ils sont encadrés par un texte de loi. Pas les ASVP qui, de toute façon, ne sont pas armés et peuvent être amenés à avoir une mauvaise réaction lors d'une intervention délicate ».

La réaction de ce syndicat « est exagérée » répond Alain Lucas, le directeur de cabinet du maire, qui

ajoute : « Leur présentation des choses est non conforme à la réalité ». Le directeur de cabinet du maire explique que le groupe de surveillance de la voie publique est composé des « policiers, ASVP, du service salubrité, environnement et de la vidéosurveillance. C'est un pôle ».

Il insiste sur un point : « Si les ASVP sont en tenue, il ne faut pas mélanger les choses. Ils font de la surveillance et ne sont pas armés. La notion de

surveillance est un mode d'action qui consiste à relever des infractions et des informations et éventuellement à dresser un procès-verbal ou avvertir la hiérarchie ».

Et Alain Lucas de préciser : « Nous nous contentons d'appliquer les textes de loi. Ces ASVP font de la surveillance, pas de la sécurisation. Pendant les fêtes de intervention dans le cadre d'un plan approuvé par le commissariat, donc par l'Etat, on leur demande simplement d'être vigilants

et d'être plus présents sur le terrain ». Ce n'est pas certain que le président du SDPM accepte cette vision des choses. Cédric Michel a déjà prévenu : « Pour l'instant, nous avons envoyé des courriers en mairie. Mais l'année prochaine, si nous constatons de nouvelles patrouilles mixtes, nous agissons sur le plan judiciaire avec une plainte au pénal et une procédure devant le tribunal administratif ».

FREDERIC DELMONTE

DROIT DE REPONSE A FRANCE 2

ENVOYE SPECIAL SUR FR2 : REACTION DU SDPM

Publié le 13 Septembre 2014



Envoyé spécial sur France 2 - reporter : Paul Sanfourche (ex M6).

« La Police Municipale encore clouée au pilori »

Lors du reportage d'envoyé spécial du 11 septembre 2014, la police municipale a été, une fois encore, clouée au pilori. Il n'a été mis en avant que des « dysfonctionnements » au sein de services de police municipale, spécialement choisis, et non pas leur utilité dans la sécurité publique et dans la lutte contre la délinquance.

Certes, tous n'est pas parfait dans la Police Municipale, mais tout n'est pas imparfait non plus. Des situations anecdotiques ne constituent pas la réalité du métier de policier municipal.

La conduite de ce reportage, à charge, adopte systématiquement un point de vue négatif, agrémenté d'approximations, d'erreurs ou d'informations incomplètes, et nous allons le démontrer.

Tout d'abord, l'on peut s'interroger sur le fait qu'enquête exclusive, sur la chaîne M6, conduisait un reportage juste après les élections présidentielles, au moment où nous avons ardemment débattu du rôle des maires et de la police municipale en matière de sécurité publique.

Puis, juste après les élections municipales, France 2 entame un reportage sur la Police Municipale, alors même que la sécurité a été le sujet central de ces élections. La diffusion de ce reportage arrive à point nommé lors des débats sur la transformation de la Police Municipale en Police Territoriale, sujet qui aborde les pouvoirs de police du Maire.

En plus, ce reportage met en avant les propos d'un commissaire qui sort librement de son devoir de réserve, **ce dont on peut s'interroger**, pour discréditer un service de police municipale, au mépris d'une décision de justice définitive, et le journaliste d'enfoncer le clou en indiquant que les policiers municipaux violent toutes « *les règles du code de bonne conduite de la police nationale* » !

Le reportage, habilement manipulé, doit amener le spectateur à considérer que les policiers municipaux remplacent, de fait, les policiers nationaux sans en avoir le niveau, ni les compétences, que la police municipale serait une forme de police politique au service des maires où les dérives seraient évidentes.

Ce reportage amène à conclure que l'Etat doit rester le seul titulaire du pouvoir de police, ce qui garantirait une police formée et impartiale, question qui est posée au départ, souvenez-vous :

« *Peut-on leur faire confiance pour assurer une mission de sécurité ? Comment les policiers municipaux sont-ils formés ? Ces équipes offrent-elles les mêmes garanties d'indépendance et de sérieux que celles de la police nationale ?* »

Ainsi ce reportage sert une conception idéologique et politique, ce qui est n'est pas acceptable pour un reportage censé être impartial et sur le service public !

Où se trouve le contradictoire ? Quand le Journaliste a-t-il mis ses allégations face aux professionnels, policiers municipaux ?

Sans parler du titre « la vague bleue » dont certains policiers municipaux se sont émus...

Nous demandons donc au Ministre de l'Intérieur de se saisir de l'affaire, de diligenter les investigations nécessaires et de défendre la Police Municipale comme il défend la Police Nationale.

Les Policiers Municipaux ne veulent pas être considérés comme des « sous-policiers » !

En effet, dans ce type de reportages, qui fleurissent chaque été, les journalistes mettent en valeur la Police Nationale et la Gendarmerie, et se gardent bien de remettre en cause leurs interventions ou leur formation.

Tout est-il pourtant, parfait, dans les forces d'Etat ?

Le journaliste a pourtant oublié d'indiquer, par exemple, que les « bavures » sont inexistantes dans les nombreuses Polices Municipales armées.

Formation et compétences :

Tout d'abord, le reportage amène le spectateur à considérer que la sécurité appartient l'Etat et que les maires se substituent à lui, la Police Nationale n'étant plus en mesure d'assurer ses missions.

Faux : le Maire est responsable de la sécurité publique – notamment – sur sa commune. Il dispose de la Police Municipale pour mettre en œuvre sa politique de sécurité.

Le journaliste a fait preuve de manque de rigueur en oubliant d'indiquer que la Cour des Comptes a révélé que sur plus de 200 000 fonctionnaires d'état (police et gendarmerie nationales) seuls 5 000 sont présents sur la voie publique à l'instant T, sur le territoire national. C'est une erreur de croire qu'augmenter les effectifs de Police Nationale, de quelques centaines ou milliers de fonctionnaires, changerait significativement la présence policière sur la voie publique. Ce n'est qu'une goutte diluée dans un océan.

C'est donc en prenant leurs responsabilités, que des Maires choisissent de disposer, de développer ou d'armer leur police municipale.

Sur le plan de la formation, le journaliste prétend que la formation serait 2 fois moins longue que celle de la police nationale.

Comme pour les gardiens de la paix, le policier municipal est nommé stagiaire pour un an. Durant son stage, il alterne formation pratique et théorique. Il dispose ensuite d'une formation continue.

S'ils sont armés, les Policiers Municipaux disposent d'une formation supplémentaire initiale et continue en la matière. Les adjoints de sécurité de la police nationale ne disposent, eux, que d'une formation de 3 mois, et sont pourtant systématiquement armés.

Le reportage indique que les Policiers Municipaux n'étant pas Officiers de Police Judiciaire (OPJ), ils auraient moins de compétence que la Police Nationale.

Encore une erreur.

Tous les gardiens de la paix de la police nationale ne sont pas OPJ. Tout comme les gardiens de la paix, les policiers municipaux relèvent « tout crime, délit ou contravention ».

Lors d'un flagrant délit, les policiers municipaux remettent la personne interpellée à l'OPJ, tout comme les gardiens de la paix.

Lors de la formation, le reporter agrémenté son sujet avec une musique humoristique voir ironique, alors que des policiers municipaux ont dû mal à se déplacer et à se stationner avec un véhicule de service.

Ceci est particulièrement injurieux, gratuit et ne tend qu'à tourner en dérision les agents de police municipale.

Il s'agit d'une formation : les agents sont donc là pour apprendre ! Il est certain qu'on trouverait des situations similaires dans les écoles de police nationale.

Pourtant, le niveau de recrutement par concours des agents de police municipale est supérieur à celui de la police nationale.

Le journaliste met en avant qu'un policier municipal ne connaîtrait pas son code pénal par cœur. Nous ne connaissons pas un seul policier, même OPJ qui le connaisse par cœur !

L'on voudrait faire croire au « profane » qu'un véritable policier devrait connaître tous les codes, N° de paragraphe, par cœur. Le Policier Municipal doit connaître la Loi, comme le policier national, mais se réfère, comme tous les professionnels en la matière, y compris les Juges, aux mémentos et aux Codes en cas de besoin.

Woippy :

Lors d'un refus d'obtempérer amenant à une « course-poursuite » - il faut l'avouer à vitesse réduite – le journaliste met en avant que l'opération n'a mené à aucune interpellation, sous-entendant que l'affaire s'arrêterait là.

Faux !

Tout d'abord, les policiers nationaux retrouvant un véhicule sans son conducteur n'aurait pu qu'adopter la même attitude que les policiers municipaux : il n'est pas possible d'interpeller une personne absente...

Ensuite l'affaire ne s'arrête pas là : les policiers municipaux établissent une procédure – comme la police nationale – qui tendra à identifier l'auteur et qui identifiera en tous les cas le propriétaire du véhicule.

Ensuite, le journaliste affirme que les policiers municipaux ont violé de nombreuses règles de la circulation routière et toutes « *les règles du code de bonne conduite de la police nationale* » et en ayant adopté une attitude dangereuse.

Ceci est particulièrement surprenant : dans tous les reportages de la Police Nationale ou de la Gendarmerie figurent en bonne place des courses-poursuites, parfois à des vitesses très élevées... et les policiers ou gendarmes nationaux ne sont pas tous formés à la conduite rapide !

Le journaliste affirme le comportement fautif des policiers municipaux, appuyant ses commentaires par un Commissaire de Police, **sortant de son devoir légal de réserve**, en faisant un dangereux parallèle avec une situation passée où un drame avait eu lieu.

Ainsi, est totalement méprisée une décision définitive de Justice.

Le Commissaire devrait regarder l'ensemble des reportages concernant la Police et la Gendarmerie Nationale et s'empresser de condamner publiquement les « fautes » de ses subalternes !

Conclusion : il faut donc laisser partir les délinquants

Le Canet :

Le journaliste se transporte ensuite au Canet et évoque de graves dysfonctionnements, qui peut-être, existent.

Mais, cette situation anecdotique constitue-t-elle la réalité de la Police Municipale ?

La Police Nationale ou la Gendarmerie ne connaît-elle pas de dérive politique ?

Pourquoi alors des Officiers de Gendarmerie ont-ils été récemment condamnés pour rétention illégale en retenant en dehors de tout cadre légal un syndicaliste dans leurs bureaux ? Faut-il rappeler l'affaire des paillotes ?

Mais nous savons que ces situations ne constituent pas la réalité du quotidien de nos camarades nationaux qui sont intègres et professionnels.

Mais il est trop facile et irresponsable d'assassiner gratuitement les policiers municipaux dans un reportage du service public .

Ce journaliste fera-t-il face à l'administré en infraction ou au délinquant, qui aura vu ce reportage discréditant notre profession et qui laisse planer des contre-vérités sur nos compétences ?

Ensuite, il est particulièrement cavalier de présenter et de faire attester des dysfonctionnements par un agent (non policier municipal d'ailleurs) politisé (front national) qui avoue lui-même avoir été renvoyé pour des motifs politiques ; ou encore par des agents supposément en fonction, eux-mêmes encartés politiquement.

Saumur :

Le Journaliste se transporte enfin à Saumur. Le Maire supprime sa police municipale dont sa brigade équestre estimant que le coût – élevé selon lui - ne justifierait pas d'avoir une police.

Quel est le coût de l'insécurité ?

Le Journaliste oublie un certain nombre de points :

- tout d'abord des reportages précédents ont montré que des commerçants et des habitants étaient mécontents de la suppression de la police municipale de Saumur... pas un mot sur le sujet.
- **La suppression de la police municipale à Saumur n'amènera pas de policiers nationaux supplémentaires ! au final, il y aura moins de policiers dans la rue pour assurer la sécurité et c'est le citoyen qui en subira les conséquences.**

Le Maire s'interroge sur l'utilité de la brigade équestre : et la proximité tant vouée par son parti ? et l'environnement ?

Le Maire assumera-t-il l'augmentation de l'insécurité dans sa commune ?

Le Maire s'interroge, **scandaleusement** : « *les gilets pare-balle^(GPB) sont-ils vraiment nécessaires à Saumur ?* »

Les Gendarmes ou Policiers Nationaux, compétents sur Saumur, ont donc le droit d'être protégés des balles, divers projectiles, et couteaux, mais pas les Policiers Municipaux ?

Le SDPM propose donc, que l'on désarme les Gendarmes, que l'on retire leur GPB, car c'est bien connu, en zone rurale, les agents des forces de l'ordre sont constitués de corps en métal (sic).



Notre conclusion :

Aucune mise en valeur de notre métier.

Ainsi, il n'a pas été mis en avant l'utilité de notre métier dans la lutte contre la délinquance et l'insécurité, une vérité empirique qu'il suffit de constater :

Lorsque la précédente municipalité de Colombes (PS) a désarmé ses policiers municipaux et a réorienté leurs missions, l'insécurité a explosé.

Idem à Amiens.

Idem à Toulouse, où la nuit, les Policiers ont été remplacés par des gentils « chuteurs » (sic) etc...

Aucun reportage où la Police Municipale fonctionne normalement ? Aucune information sur les policiers municipaux récompensés pour acte de courage en sauvant des personnes en situation de noyade, par exemple ?

Aucune information sur les policiers municipaux qui ont arrêté en flagrance les auteurs d'un braquage ou l'arrestation de roms ayant dérobé 8000 € de bijoux comme à Sélestat dernièrement ?

Aucune information, sur ces policiers municipaux qui stoppent une tentative d'assassinat ? Comme ces policiers de Lourdes qui ont appréhendé dernièrement l'auteur d'une tentative de meurtre qui venait de tirer 3 coups de feu ?

Aucune information sur les dangers et difficultés de notre métier ?

Manifestement il s'agit d'un reportage tronqué, à charge et sans nuance qui, de fait, rend bien service à une certaine théorie idéologique et politique.

C'est inacceptable.

Le SDPM rend hommage à ces hommes et ces femmes qui accomplissent chaque jour un métier difficile au service de la population.

**LA LETTRE ELECTRONIQUE DU SDPM
EN COMPLEMENT DE LA REVUE DU SDPM
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
PRESIDENT DU SDPM**

Retrouvez toute notre actualité :



WWW.SDPM.NET

Depuis notre site, vous pouvez vous abonner à la newsletter, et aux réseaux sociaux :



La prochaine revue papier du SDPM sera adressée aux postes de police municipale en Juin 2015